

AFFAIRE N° 15/5. - Construction d'un plateau E.P.S. au GYMNASSE de JOINVILLE - Approbation du dossier d'exécution - Autorisation de lancer l'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet LEJEUNE/ROYER vient de me faire parvenir un dossier relatif à la réalisation d'un plateau E.P.S. au GYMNASSE de JOINVILLE.

Ce plateau polyvalent comprendra :

- 1 terrain de hand ball de 40 x 21
- 2 terrains de volley ball et de basket
- 1 piste de vitesse et 1 fosse à saut.

Compte tenu du fait qu'il n'existe dans ce secteur aucune installation sportive, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs :

- d'une part d'approuver le dossier d'exécution ;
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'adjudication.

Je mets la question aux voix.

Cette affaire a été suivie par la Commission de la Jeunesse et des Sports et par la Commission des Finances.

M. Bruno BOYER. - Il n'y avait rien à Joinville ?

LE MAIRE. - Il y a le Gymnase mais on ne peut pas jouer au hand-ball dedans. Les travaux vont se faire dans la cour. Il s'agit de l'ancien stade qui est abandonné et qui est un simple terrain de football. Nous allons faire un terrain approprié qui servira à tout le quartier.

Le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Jeans, le 21 Juin 1945
Luigi de Liffet
Le Secrétaire Général
signé: S. Basset

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Basset